

23e assemblée de la Fédération romande des consommatrices : le choix du consommateur

Autor(en): **Humbert-Droz, Jenny**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

entourant la publication des trois almanachs parus, jusqu'au moment où elle dut quitter Leningrad ; elle-même en était l'un des moteurs ; elle avait déjà songé, dans les années 60, à lancer un journal féministe s'insurgeant contre l'existence d'un seul et unique magazine pour femmes qui montre inlassablement « la vie merveilleuse des femmes russes pour lesquelles il n'y a aucun problème, puisque Constitution et lois garantissent l'égalité entre hommes et femmes ». Mais les textes et les faits ne concordent pas du tout et Tatiana Mamonova éprouva de plus en plus fort le besoin de parler avec d'autres de la condition dure des femmes dans son pays et des discriminations dont elles sont victimes. Ses idées bien sûr ne sont pas du goût du KGB qui la convoqua déjà avant la publication de l'almanach et lui signifia au moment du 3e almanach qu'il valait mieux partir. (Nous reviendrons plus longuement sur la personnalité de T. Mamonova dans un prochain numéro).

Quant à l'assemblée générale proprement dite, nous nous bornerons à en signaler quelques points seulement. Relevons la présence de Mmes Lotti Ruckstuhl, présidente d'honneur, Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale, Françoise Champoud représentant l'exécutif lausannois, tandis que Geneviève Rime représentait le Bureau du législatif lausannois. Marie-Thérèse Stockmann, syndic et plusieurs députées de différents cantons assistèrent également à l'assemblée.

Me Simone Walder-de Montmollin, avocate à Bulle fut élue au comité.

Parlant des réalisations récentes de certaines sections, la présidente, Christiane Langenberger les félicita de leur travail : la section de la Singine pour son analyse du Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines, la section de Genève pour son étude sur l'image de la femme dans les livres scolaires ; la section de Lausanne pour son cours de lecture de la presse économique ; la section d'Argovie pour son étude des écoles alternatives et celle de Bâle pour sa présence à la MUBA pendant 10 jours au stand des livres de femmes.

Christiane Langenberger souligne l'importance de l'étude des projets de lois qui nous sont soumis en consultation et la nécessité de veiller à ce que nos suggestions ne soient pas écartées pour des motifs insuffisants. A ce propos, l'ADF qui suit depuis longtemps le problème de la nationalité de la femme (+ droit de cité cantonal), qui s'est exprimée très fermement à ce sujet il y a quelques années, souhaite que ce problème soit présenté en lui-même lors d'une future votation populaire et non dans un ensemble de réformes concernant aussi la naturalisation des étrangers. (Nous reviendrons sur ce problème important prochainement ; signalons que sur le plan cantonal, Bâle-Ville vient de garantir le droit de cité à toutes ses ressortissantes.

qu'elles épousent des étrangers ou des Con-fédérés.)

L'ADF se propose d'organiser une journée d'étude sur l'entrée de la Suisse à l'ONU.

La section de Lausanne demande l'organisation d'un séminaire consacré à une **redéfinition des buts de l'association** et de sa conception du féminisme. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité, de même que celle de la section de Schaffhouse qui souhaite que chaque section fasse un **inventaire des possibilités de formation existant pour les filles et les garçons**, ceci pour chaque canton : à Schaffhouse 140 dont 57 seulement sont susceptibles d'être suivies par les deux sexes.

23e assemblée de la Fédération Romande des Consommatrices

Le choix du consommateur

Au Casino de la Rotonde, à Neuchâtel, la FRC a tenu sa 23e assemblée de déléguées. 220 représentantes des sept sections cantonales et des groupes romands de Bâle et Zurich étaient présentes. La partie statutaire occupa la matinée, l'après-midi, après un repas en commun, étant réservé à un débat ouvert au public, sur « **le choix et la responsabilité du consommateur** ».

Comble, l'immense salle du Casino. A son extrémité, sur un podium surélevé, la tribune occupée par les dirigeantes de la FRC et les oratrices, ornée sur le devant d'une lignée de gerbes fleuries portant chacune un caractère bien régional, hommage d'accueil des sept groupes de la section neuchâteloise à ses hôtes.

Campagnes et priorités

Le rapport de la présidente, Mme Irène Gardiol, cite un nombre de membres-abonnés à **J'achète mieux** (journal de la FRC) qui frôle les 50 000, base solide d'où rayonne l'influence de la Fédération, entraînée par ses 300 militantes actives en Suisse romande. Le champ des tâches de la FRC, infiniment vaste, ne cesse de s'élargir. Il importe de faire un choix et d'en dégager les priorités qui furent, entre autres, au cours de l'exercice écoulé, l'action victorieuse pour **l'article constitutionnel sur la protection des consommateurs**, avant la votation du 14 juin, la présentation et la défense de **l'initiative FRC pour une surveillance des prix** permanente, limitée aux domaines où ne s'exerce pas la libre concurrence, son inlassable propagande pour l'usage de **lessives sans phosphates** afin d'enrayer la pollution des eaux, son étude approfondie des **cultures biologiques**, en collaboration avec la station fédérale de Changins, ses interventions et réclamations pour que soit interdit tout **fourrage contenant des hormones** (élevage des veaux).

Le secrétariat général de la FRC, qui occupe une secrétaire à plein temps et trois

L'ADF a failli renoncer à « sa » page dans « **Mir Fraue** » ; le journal suisse alémanique était devenu ces dernières années si plat que le voisinage de la page de l'ADF avec de piètres pages peu féministes n'était plus acceptable. Depuis janvier 1982, le journal s'est considérablement amélioré grâce à une nouvelle rédactrice. L'ADF hésitait cependant à maintenir sa page à cause du coût élevé de celle-ci (Fr. 2 400.— par an), mais un don spontané d'un membre honoraire couvra ce coût pendant deux ans, aussi la question s'est-elle trouvée résolue de façon fort heureuse.

La révision des statuts dut être remise à plus tard, faute de temps.

S. Ch.

personnes à mi-temps, assure le contact avec les sections cantonales, tient à jour le fichier des membres-abonnés, gère les stocks de matériel. En plus y sont également occupées trois collaboratrices permanentes, Mme F. Michel, rédactrice en chef de JM et deux économistes, Mmes Giroud et Vernay, qui gardent en même temps le contact avec les médias et les différentes commissions spéciales de la FRC.

Les dadas des cantons

Les présidentes cantonales ont souligné chacune un thème préférentiel. Les produits agricoles et les récoltes, pour le Valais ; au Jura, les eaux et la pollution ; pour Genève, la santé et l'alimentation ; à Neuchâtel, les achats, assortis d'émissions scolaires ; pour Fribourg, le budget familial et l'alimentation, son poste le plus important. Autant de notes variées qui mirent en évidence le caractère diversifié des sections, le fédéralisme de la FRC. Par ailleurs, presque toutes les sections ont fait état de leurs bureaux consommateurs-informations (CI) qui traitent des litiges entre consommateurs et fournisseurs et s'efforcent de les régler avec le concours de la juriste attitrée, Mme H. Induni.

Les responsables des commissions spéciales ainsi que les présidentes cantonales ont encore insisté sur l'urgence et l'importance des actions à poursuivre ; la protection des intérêts du consommateur, une meilleure protection de la santé, une réglementation de la concurrence déloyale, la nécessité d'une procédure de conciliation entre producteurs et consommateurs, le subventionnement des associations de consommateurs, l'envahissement publicitaire.

Le journal JM est alimenté par une dizaine de collaboratrices. Il a modifié sa présentation au cours de l'année. De six numéros, il a passé à dix et vient de sortir

son numéro 100 en mars 1982. La rédactrice en chef, Mme F. Michel, inaugure sa onzième année d'activité à la FRC. Elle fut gratifiée d'un intermède musical.

L'élection du comité n'a apporté qu'un seul changement. La trésorière, Mme Marguerat, arrivée à ses douze années d'activité à ce poste, fut chaleureusement remerciée et remplacée par Mme Myriam Aebi.

Les embarras du choix

Avoir un critère de choix, qu'est-ce que cela signifie pour le consommateur prétendu roi, alors qu'il est conditionné par d'importants facteurs qui lui sont étrangers : protectionnisme, libre-échange, importations, prix et qualité, etc. ? On ne peut accepter que le consommateur soit victime des difficultés financières engendrées par ces facteurs. Il doit être informé, et bien informé, pour pouvoir choisir intelligemment, selon ses goûts et ses besoins, en fonction des critères prix et qualité.

De front ont été abordés les problèmes de l'alimentation : les fromages et le jeu des taxes d'importation qui subventionnent les fromages suisses ; les œufs, dont la consommation suisse atteint 1173 millions, desquels 36 % d'œufs importés, les fruits et légumes parmi lesquels la pomme de terre « bintje » fut mise en vedette, le thé importé du Sri Lanka et de l'Inde, qui ne laisse qu'un gain plus qu'insignifiant au cultivateur et soulève le problème de nos rapports économiques avec le tiers monde.

Sur le marché de l'électro-ménager, les maisons productrices abondent. Souvent le même appareil est vendu sous des marques différentes. Ce brouillage des pistes n'est pas aisé à démêler pour le consommateur. L'origine et la qualité de ces articles sont deux éléments à considérer séparément. Face au maquis qui règne dans ce domaine, le consommateur doit exiger une meilleure information.

Le secteur confection tire ses matières premières du monde entier. L'étiquette « made in Italy » peut figurer sur un article dont les éléments d'origine ont été produits puis travaillés dans une dizaine d'autres pays. L'acheteur est trompé par l'étiquette. Menacé par la concurrence étrangère, le textile suisse doit faire preuve de créativité pour survivre.

Si 95 % des montres produites chez nous sont exportées, les 5 % restants, soit 4,2 millions d'unités écoulées dans notre pays, sont en majeure partie achetées par des touristes étrangers. Pour le Suisse, le critère de choix est la qualité.

Des thèmes si nombreux et variés ne pouvaient qu'être effleurés en deux heures. L'essentiel étant dit, il importe maintenant de mieux informer le consommateur pour le guider dans ses achats, de le renseigner explicitement et fondamentalement sur les origines et la qualité des produits, tâche que la FRC prendra certainement à cœur en exigeant des producteurs et distributeurs des informations complètes sur les produits mis en vente.

Jenny Humbert-Droz

Fusion de l'OFRA et du Collectif féministe socialiste

Le Collectif féministe socialiste est né il y a environ un an. C'est une organisation regroupant des femmes issues de différents groupes féministes biennois qui ont jugé plus efficace d'unir leurs forces plutôt que de continuer à travailler chacune de son côté.

Pendant cette année d'activité, le Collectif a centré ses activités essentiellement sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. De plus le Collectif a participé à quelques actions ponctuelles, telles le meeting avec une représentante du FDR salvadorien.

Après un an d'existence, un bilan assez positif pouvait être tiré de nos activités, en effet le Collectif s'est considérablement agrandi. Toutefois, quelques problèmes se posaient : comment dépasser le cadre de nos activités locales ? Comment acquérir une audience plus large ? Comment relier les initiatives au niveau national ? Comment éviter le gaspillage de forces que représentait la présence de deux groupes féministes à Bienne ?

Guerre aux Malouines : le message des Femmes pour la paix - Genève

Les Femmes pour la Paix de Genève ne peuvent rester passives dans la situation actuelle : nous devons faire entendre notre voix, au moment où une guerre globale risque d'être déclenchée par paliers successifs. Nous nous sentons solidaires des familles argentines et britanniques qui ont déjà perdu un des leurs dans la guerre pour les îles Malouines.

Message à Mrs M. Thatcher, première ministre de Grande-Bretagne

Nous vous conjurons de vous rendre à la raison : vous avez pleuré en public lorsque vous avez cru votre fils disparu. Pensez aux soldats déjà morts, à ceux qui vont

suite de la page 7

au bout de 5 ans de séjour et qui, au bout de dix ans, aura droit au permis d'établissement.

Cette loi entend en outre favoriser, par diverses mesures, l'intégration des étrangers autorisés à séjourner en Suisse.

La loi sur les étrangers veut être une réponse du Conseil fédéral aux diverses initiatives xénophobes — cinq en tout de 1965 à 1977 — lancées en vue de lutter contre la « surpopulation étrangère », et qui, à l'exception de la première retirée par ses promoteurs, ont toutes été rejetées en votation populaire. Elle a aussi été opposée, en tant que « contre-projet indirect » du Conseil fédéral, à l'initiative « Etre solidaires », lancée par des milieux chrétiens et des partis de gauche.

Cette initiative qui entendait abolir le statut du saisonnier, autoriser le regroupement familial immédiat et accorder, dans le domaine de la politique pratiquée envers

Toutes ces questions nous ont fait apparaître la nécessité d'un mouvement de femmes large et unitaire, l'importance d'une organisation nationale de femmes, permanente et structurée, jouissant d'un organe de presse. Cette organisation existant déjà, et au niveau national et à Bienne, l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes), le Collectif n'allait pas la créer. Pour cette raison, après des discussions entre les deux groupes, nous avons décidé, afin de réaliser les objectifs ci-dessus, de nous unir en un seul groupe, l'OFRA de Bienne.

Nous allons travailler en groupes de travail sur les sujets suivants : avortement, femme et armée, égalité des droits à l'école, projection de films faits par les femmes, boycott du cours ménager obligatoire. Tous les mois, nous nous réunissons en assemblée générale pour discuter des grands axes de nos campagnes et des problèmes de fond.

Si nos activités vous intéressent, écrivez-nous.

Groupe OFRA de Bienne
CP 190, 2504 Bienne

encore être tués ou blessés pour défendre un nationalisme périmé à l'âge de l'atome, et des intérêts économiques douteux.

Orgueil national et intérêts d'argent risquent de détruire notre planète, dont nous avons tous la responsabilité. La Paix est entre vos mains.

Message au général Galtieri, chef du gouvernement argentin

Nous vous conjurons de vous rendre à la raison, et de ne pas risquer de déclencher une guerre mondiale qui détruirait toute vie sur la Terre, pour défendre un nationalisme périmé à l'âge de l'atome, et des intérêts économiques douteux.

Orgueil national et intérêts d'argent risquent de condamner à mort notre planète, dont nous avons tous la responsabilité. La Paix est entre vos mains.

les étrangers, la priorité à la qualité de l'accueil et de l'intégration, a été massivement rejetée en votation populaire le 5 avril 1981.

Le refus populaire d'une politique différente envers les étrangers a renforcé la conviction des parlementaires et du gouvernement que le peuple approuvait la politique fédérale de stabilisation de la population étrangère et le dernier coup de pouce a été donné au projet de la loi sur les étrangers, de façon à la mettre sous toit au mois de juin 1981. Aussitôt, l'Action nationale a lancé un référendum, sur la foi du rejet massif de l'initiative « Etre solidaires », et parce qu'elle estimait la LEtr incapable d'endiguer l'immigration étrangère en Suisse.

Ce référendum a recueilli 84 000 signatures en trois mois pendant l'été, alors qu'il en faut 50 000 pour qu'il aboutisse.

Anne-Marie Ley

Femmes suisses